

Paris, le 20 octobre 2003

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Programme statistique 2004

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires - SASM	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires - SESOF	4
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires - SEVAM	7
STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT	
Direction générale des opérations - Direction des systèmes de paiement.....	9
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements	10
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire.....	14
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des études et des relations internationales -Direction de la conjoncture	16
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générale des études et des relations internationales -Direction de la conjoncture	18
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises	19
COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES	22
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	26
Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 5ème sous-direction.....	27
Pour information : programmes des services rattachés à d'autres formations	
<i>Formation « Statistiques régionales et locales »</i>	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 6ème sous-direction.....	30
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales.....	35
<i>Formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »</i>	
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE	
Direction de l'évaluation et de la prospective (<i>version provisoire</i>).....	38

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des études et statistiques monétaires (DESM)
- .. SASM

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque Centrale Européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques de taux d'intérêt des établissements. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

En outre, une nouvelle enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit bancaire a démarré début 2003. Elle vise à obtenir des informations de nature qualitative sur les déterminants de l'offre et de la demande de crédit dans la zone euro. La Banque de France y participe pour ce qui concerne les établissements de crédit résidant en France.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2004

- En liaison avec Eurostat et la BCE, un travail de réflexion sur la mesure de la qualité des données va être entrepris.
- Achèvement des travaux de refonte de l'état civil des OPCVM, en liaison avec la Commission des Opérations de Bourse. Lancement du "cost and merit exercise" auprès des OPCVM dans le cadre des travaux de préparation du futur règlement de la BCE sur les statistiques relatives aux autres intermédiaires financiers.

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés et l'endettement des agents non financiers résidents français.
- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Tout en veillant à respecter les exigences de qualité exigées par la BCE, le SASM a visé à réduire autant que possible la charge statistique globale résultant pour les banques du renforcement de la collecte au niveau de la zone euro, en recourant en particulier à la pratique de l'échantillonnage pour les taux d'intérêt sur les nouveaux contrats et, dans les cas où cela a été jugé possible, à des estimations pour certaines ventilations sectorielles. En outre, le calcul des effets de valorisation sur les portefeuilles titres sera assuré par la Banque de France à partir des informations titre par titre déclarées par les établissements de crédit.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires ainsi qu'aux réunions de « task force » sur le « bank lending survey ».
- Diffusion en France des statistiques monétaires et financières européennes.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France (sur le site internet de la Banque de France)
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques, publication trimestrielle (sur le site internet de la Banque de France)
- « Les évolutions monétaires en », publication annuelle (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des études et statistiques monétaires (DESM)
- .. SESOF

1. Exposé de synthèse

L'adoption de la Guideline BCE sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro (21 novembre 2002) applicable dès 2003, mais pour lesquelles des dérogations ont été obtenues jusqu'en 2005, et celle du règlement d'Eurostat sur les SIFIM (23 octobre 2002) applicable en 2005, placent le service producteur des statistiques financières devant des échéances impératives et rapprochées. Ces exigences européennes revêtent bien entendu un caractère prioritaire, mais elles ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité de démarrer dès 2004 des travaux dont l'échéance est plus lointaine : nouvelles séries à constituer ou à réviser dans le cadre de la base 2005 (stock options, répartition par durée initiale des titres de créance négociables), rénovation de la chaîne de traitement du marché financier de manière à produire les qui-à-qui demandés par Eurostat à l'échéance 2007, intégration du compte provisoire dans la chaîne des comptes financiers trimestriels. Enfin, d'autres travaux verront leur aboutissement en 2004, avec notamment la publication des séries révisées dans le cadre de la base 2000.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Le service producteur des comptes nationaux financiers ne procède pas directement à la collecte d'information auprès des entreprises et il utilise au maximum les enquêtes pré-existantes. Les demandes de la BCE (Guideline du 21 novembre 2002) et d'Eurostat (qui-à-qui) lui imposeront néanmoins de solliciter des informations complémentaires auprès de deux pourvoyeurs de données :

- En coopération avec le Service d'étude sur les valeurs mobilières (SEVAM), étude des aménagements à apporter à l'enquête-titres pour pouvoir disposer des informations nécessaires à l'élaboration des qui-à-qui demandés par la BCE et par Eurostat sur les séries de titres des comptes nationaux financiers
- Obtention auprès de la Commission de contrôle des assurances d'information trimestrielles sur les crédits accordés et les titres long terme et court terme par zone de résidence détenus par les sociétés d'assurance ainsi que sur leur passif.

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2004

- Poursuite des travaux démarrés en mars 2003, permettant la levée en novembre 2005 des dérogations sollicitées pour la mise en œuvre de la Guideline BCE du 21 novembre 2002 sur les comptes financiers trimestriels des secteurs non financiers (validation et rétopolation des données transmises par la Commission de contrôle des assurances et la Balance des paiements).
- Réalisation sur une base bénévole des transmissions tests sollicitées par la BCE dans le cadre des travaux du groupe sur les comptes financiers de la zone euro.
- Rénovation du programme de calcul des flux d'intérêt annuels et des SIFIM, avec l'intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit et l'élaboration de séries rétopolées depuis 1995 à partir d'estimations. Élaboration de flux d'intérêt et de SIFIM trimestriels aux normes de la comptabilité nationale.
- Démarrage des travaux relatifs à la base 2005 : intégration des stock-options dans les actifs financiers des ménages, répartitions des titres de créance négociables entre court terme et long terme.
- Production régulière à partir de décembre 2003 des premiers comptes financiers trimestriels nationaux en base 95.

- Transmission à l'INSEE au deuxième trimestre 2004 des séries révisées dans le cadre de la nouvelle base des comptes nationaux (base 2000) avec notamment de nouvelles séries d'actions non cotées (changement du mode de valorisation et nouvelle répartition de la détention).
- Poursuite de la levée des dérogations obtenues pour la transmission à Eurostat des échéances 2002 à 2004 des statistiques structurelles d'entreprises.

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des SIFIM.
- Comptes nationaux financiers annuels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à la BCE des séries des comptes trimestriels des agents non financiers pour lesquelles aucune dérogation n'a été demandée.
- Tableaux trimestriels des financements et des placements.
- Transmission des statistiques structurelles d'entreprises financières.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Autant que faire se peut, les nouvelles obligations imposées par Eurostat et par la BCE aux services producteurs des comptes nationaux financiers seront satisfaites par l'utilisation des informations existantes ou de sources administratives : le calcul des SIFIM se fondera à partir de 2003 sur les nouvelles remises effectuées par les établissements de crédit à la Banque de France pour la mise en œuvre du règlement sur les statistiques monétaires, les données rétropolées seront obtenues par estimation, la répartition des contreparties entre les secteurs résidents et non résidents exploitera les informations déjà collectées par la Balance des paiements, le compte financier des administrations publiques est directement élaboré par la Direction de la Comptabilité publique.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par la Guideline du 21 novembre 2002 et, dans le cadre des transmissions tests, des données complémentaires demandées sur une base volontaire dans le cadre du groupe de travail sur les comptes financiers de la zone euro (WGMUFA). Travaux nouveaux liés à la levée des dérogations en novembre 2005 et au raccourcissement des délais de transmission en deçà des 130 jours ouvrables requis dans la Guideline.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers. Travaux nouveaux liés à la transmission d'un qui-à-qui complet, notamment en ce qui concerne la version provisoire des comptes pour toutes les opérations, et les opérations sur titres pour toutes les versions.
- Calcul des SIFIM ventilés depuis 1995 pour leur intégration dans le PIB.
- Participation au groupe de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques structurelles d'entreprises financières.

6. Liste des publications

Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés dans le volume annuel « Comptes et indicateurs économiques » et dans le cédérom associé de l'INSEE ainsi que sur le site Internet de la Banque de France. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'INSEE (Flash info) et de la Banque de France (rapport annuel, publication qui prendra la suite de l'actuel rapport du CNCT). Les comptes financiers trimestriels seront publiés et commentés sur le site de la Banque de France.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des études et statistiques monétaires (DESM)
- .. SEVAM

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de flux d'émissions de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière a également demandé aux BCN de lui fournir des séries mensuelles de stocks de titres. Cette information est déjà disponible pour les titres à long terme (obligations, euro-medium term notes, bons à moyen terme négociables, BTAN) et les titres à court terme (titres de créances négociables, BTF). En revanche, des travaux supplémentaires ont été engagés sur la base actions pour permettre de fournir les stocks correspondants à partir d'août 2003. La refonte de la base actions se poursuivra en 2004 pour intégrer les données les plus complètes sur les flux d'émissions (par recoupement une fois l'an avec des fichiers exogènes) et sur les encours d'actions non cotées.

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le cadre du projet de la base titres européenne, à fournir dès 2003 (dans la phase d'initialisation de la base) puis régulièrement à partir d'octobre 2004 des informations titre par titre sur les titres émis (actions, obligations et TCN) par des résidents dans chaque pays de la zone euro.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires

En application du règlement BCE/2002/8 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires, une nouvelle enquête mensuelle auprès des conservateurs de titres est créée. Elle vise à établir la ventilation par catégories de détenteurs des parts d'OPCVM monétaires et a fait l'objet d'un avis du Directeur général des études et des relations internationales en janvier 2003. Les informations collectées porteront, à partir de juin 2003, sur les OPCVM monétaires français. A partir de janvier 2004, la collecte sera étendue aux OPCVM monétaires ayant leur siège dans un autre Etat membre de la Communauté européenne.

Base de données sur les actions

Démarrage de la nouvelle application de la base de données mensuelles sur les émissions d'actions cotées et non cotées :

En 2003 :

- reprise des données et des fonctionnalités de l'existant (actions cotées),
- production de séries chronologiques sur les stocks (actions cotées).

En 2004 :

- reprise des données et des fonctionnalités de l'existant (actions non cotées),
- production de séries chronologiques sur les stocks (actions non cotées),
- enrichissement des informations collectées à partir de fichiers exogènes pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs : BCE, comptes nationaux, statistiques monétaires, divers.

Alimentation de la base titres de la BCE

Il sera procédé à une initialisation de la base courant 2003, puis à des mises à jour régulières à partir d'octobre 2004.

Adaptation de l'enquête titres à l'élaboration des qui-à-qui

En coopération avec le SESOF, étude des aménagements à apporter à l'enquête-titres pour collecter les informations nécessaires à l'élaboration des qui-à-qui demandés par la BCE et par Eurostat sur les séries de titres des comptes nationaux financiers.

3. Opérations répétitives

Enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières

Outre la nouvelle enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (Cf. ci-dessus), le SEVAM gère quatre enquêtes périodiques sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières :

- à périodicité trimestrielle :
 - enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières ;
 - enquêtes sur la composition des plans d'épargne en actions (PEA) bancaires ;
- à périodicité annuelle :
 - enquêtes sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques, en fonction des catégories socioprofessionnelles, des âges et des montants des portefeuilles ;
 - sondage sur les porteurs de valeurs mobilières réalisé par la SOFRES sur demande de la Banque de France et d'Euronext.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les stocks de valeurs mobilières.

Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes, trimestrielles et annuelles, figurent sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée au *Bulletin mensuel* de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
- . Direction des systèmes de paiement

La direction des systèmes de paiement produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives aux moyens de paiement (monnaie fiduciaire, chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse ainsi que les paiements de montant élevé.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (Trésor, BCE, GSIT, CRI, Euronext, Clearnet, Euroclear...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques/Publications statistiques/Moyens, instruments et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Avec la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont elles aussi en cours d'automatisation.

Travaux nouveaux pour 2004

La BCE a lancé un projet de refonte de sa base statistique sur les moyens de paiement et les systèmes de paiement afin de rationaliser et de sécuriser la gestion des données des différentes banques centrales. Dans ce cadre, la Direction des Systèmes de Paiement a pour projet de refondre son cadre de gestion des statistiques, notamment les modalités d'alimentation, d'exploitation et de communication des statistiques relatives aux moyens et systèmes de paiement.

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
. Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...) estime, traite et compile, suivant des règles méthodologiques précises, des données sur l'ensemble des opérations et transactions entre les résidents français et les non-résidents, nécessaires pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure non seulement de la France mais aussi de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques sur le terrain, c'est-à-dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Dans un environnement marqué par une accélération des échanges financiers intra-européens et par l'introduction de l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru, malgré une concertation régulière entre pays européens et avec les organismes compétents de l'union européenne et de la zone euro. Des projets nouveaux,

- fondés sur l'utilisation de résultats d'enquêtes – pour les voyages (cf. § 2.) ou pour d'autres rubriques pour lesquelles des enquêtes peuvent apporter une plus-value (échanges de services pour un échantillon d'entreprises qui ne sont pas déclarantes directes),
- ou reposant sur une nouvelle approche, comme l'évaluation des revenus d'investissements de la balance des paiements sur la base des droits constatés (accrual)
- ou encore prévoyant un rapprochement plus systématique avec des informations émanant d'autres pays partenaires, s'agissant par exemple de l'évaluation des salaires des travailleurs transfrontaliers, de l'enregistrement des opérations d'investissements directs...

devraient permettre de concilier l'exigence de maintien, voire d'amélioration, de la qualité émanant des institutions internationales, et un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

A cet égard, la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations de transferts transfrontières par les banques depuis le 1^{er} janvier 2002 constitue un gage significatif de la volonté des autorités de répondre rapidement aux attentes des particuliers et des entreprises dans le cadre de la politique de réduction des coûts des virements transfrontières intra-européens recommandée par la Commission et le Parlement européens et soutenue par la Banque Centrale Européenne, mais elle crée des défis statistiques importants.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Les enquêtes sur les voyages

Jusqu'à la fin de l'année 2001, les « voyages » en balance des paiements étaient recensés à partir des moyens de paiement utilisés par les touristes pour régler leurs dépenses de voyage (règlements à des agences de voyage, paiements par carte bancaire, virements, billets étrangers changés en France et billets français rapatriés de l'étranger). Dans la perspective de l'introduction de l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, il était impératif de mettre en place un nouveau système de recensement permettant de pallier l'impossibilité de connaître l'origine géographique des flux sur billets en euros sur le territoire national.

Les premiers tests sur l'enquête aux frontières auprès des visiteurs étrangers lancée en 2001 et destinée à être couplée aux déclarations des opérateurs de cartes bancaires pour évaluer les dépenses touristiques des non-résidents en France, n'ayant pas donné entière satisfaction, notamment pour la partie route, il a été décidé de façon urgente d'en redéfinir certains aspects. A cette fin, compte tenu de l'importance du tourisme pour l'économie française :

- un nouveau type de questionnaire simplifié et destiné à être distribué ou rempli en face-à-face sur les aires d'autoroute a été conçu et testé. Le test s'étant révélé concluant, un appel d'offres européen a été lancé et **l'enquête devrait être pleinement opérationnelle début 2004**.
- par ailleurs, l'échantillon utilisé pour constituer la base de sondage de l'enquête sur les dépenses des français à l'étranger SDT n'ayant pas donné entière satisfaction en raison d'une insuffisante représentativité des voyages d'affaires, il est recouru en sus de l'échantillon, à un panel d'internautes incluant cadres supérieurs, chefs d'entreprises et professions libérales. L'enquête est aujourd'hui pleinement opérationnelle et permet d'estimer les dépenses professionnelles des voyageurs Français à l'étranger pour la balance des paiements.

On doit noter que la possibilité de mener à bonne fin ces enquêtes qui constituent la seule méthode envisageable pour l'élaboration sur une base pérenne de l'une des lignes les plus stratégiques de la balance des paiements, suppose que les conditions de leur financement sur ressources publiques puissent être définitivement assurées.

Mise en œuvre de la déclaration directe générale des entreprises pour les services et les revenus à compter du 1^{er} janvier 2004

La mise en place au 1^{er} janvier 2002 du seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations bancaires se traduit, à méthodes inchangées, par une perte d'informations représentant environ 5 % des échanges de services (hors voyages), et bien davantage pour certaines composantes. Cette mesure et un possible relèvement du seuil à 50 000 euros au 1^{er} janvier 2006, visant à un allègement du coût des transferts transfrontières pour la clientèle des banques (particuliers et entreprises), conjuguée à l'abandon des déclarations de paiement sur les échanges de marchandises à compter du 1/01/2004, conduit la Direction de la Balance des Paiements à sélectionner avant la fin de l'année 2003 de nouvelles entreprises ayant le statut de DDG (déclarant direct général) sur la base d'un seuil annuel fixé à 30M d'euros pour au moins l'une des rubriques de services ou de revenus listées dans l'arrêté d'application du décret n° 2003-196 du 7 mars 2003 (au lieu de 150 M d'euros actuellement pour le montant global annuel des échanges de biens et services).

Les nouveaux DDG ainsi sélectionnés devront déclarer chaque mois à compter de janvier 2004 l'ensemble de leurs opérations économiques et financières avec l'étranger. En contrepartie, les entreprises ayant actuellement le statut de DDG, mais effectuant essentiellement avec l'étranger des échanges de marchandises seront déchargées de leurs obligations déclaratives. Au total, **le nombre de DDG devrait être non seulement largement renouvelé, mais aussi sensiblement réduit** (de 35% avec 508 entreprises au lieu de 772 précédemment), pour une qualité déclarative accrue en ce qui concerne les échanges de services et de revenus.

La construction d'un registre d'entreprises actives à l'international est une tâche prioritaire pour être en mesure d'assurer le suivi de la population des DDG et la sélection de l'échantillon des PMI-PME qui feront l'objet d'une enquête (Cf 2.3) à l'horizon 2006, en lieu et place des règlements bancaires pour compte de la clientèle d'entreprises qui seraient abandonnés.

Études préalables pour la mise en œuvre d'une enquête sur les services auprès des PMI-PME

Parallèlement, seront poursuivies les études engagées dès la fin 2002 pour préparer le lancement d'une **nouvelle enquête par échantillonnage (à périodicité a priori trimestrielle) sur les échanges internationaux de services des PMI-PME**. Cette enquête viendrait compléter les déclarations des DDG visés ci-dessus. Le projet d'enquête pourrait être présenté au CNIS fin 2004 ou début 2005 pour mise en œuvre en 2006.

De nouvelles méthodes de calcul et de contrôle des revenus

Les études entreprises pour estimer les **revenus d'investissements sur la base des droits constatés**, conformément aux recommandations du FMI, et reprises par un groupe de travail européen qui a formulé plusieurs recommandations quant aux méthodes de calcul à appliquer, seront opérationnelles en 2004. Cette estimation des revenus en droits constatés s'appuiera dans la mesure du possible sur des données existantes (données de stocks d'actifs financiers et taux d'intérêt représentatifs).

La poursuite des travaux sur les FATS (Foreign Affiliates Trade Statistics)

S'agissant des statistiques sur l'activité des groupes étrangers (ou FATS, Foreign Affiliates Trade Statistics), il est prévu de mener à bien avant fin 2004 et en application des recommandations du rapport du CNIS sur les investissements directs étrangers en France, la construction d'une base de données des entreprises françaises sous le contrôle, direct ou indirect, d'une société ou d'un groupe étranger.

Autres actions

La Direction de la Balance des Paiements poursuivra en concertation avec l'INSEE le travail de **rapprochement du compte des transactions courantes et du compte du reste du monde** de manière à assurer une meilleure cohérence entre les deux documents.

Pour les **investissements directs**, après concertation avec la BCE et nos partenaires européens, le principe directionnel recommandé par le FMI devrait être progressivement appliqué à compter de la fin 2003. En vertu du principe directionnel, le classement des flux et des stocks d'investissements directs à l'étranger ou de l'étranger dépend du statut juridique (maison mère, filiale, société sœur...) des entreprises résidentes détentrices des créances ou des engagements. Ainsi une prise de participation d'une filiale résidente au capital de sa maison mère non résidente inférieure à 10% sera comptabilisée selon ce principe comme un désinvestissement étranger dans l'économie nationale et non comme un investissement direct à l'étranger.

Concernant les **statistiques bancaires internationales**, la réforme prévue **des statistiques de créances bancaires internationales consolidées**, collectées sous l'égide de la BRI, est désormais effective en ce qui concerne la France. Cette réforme, qui a été avalisée par le Comité sur le système financier mondial (CGFS) de la BRI en novembre 2001, a eu pour objectif que les positions des banques, exprimées jusqu'à présent en contrepartie immédiate, soient exprimées en termes de risque ultime, c'est-à-dire qu'elles soient affectées au pays sur lequel repose le risque final, afin de déterminer l'exposition du pays au risque de crédit. En d'autres termes, ces nouvelles statistiques tiennent compte des garanties et facilités de crédit reçues de (ou données à) des tiers. En outre, le recensement est étendu aux positions de hors bilan.

Par conséquent, cette réforme a entraîné une refonte de la collecte réalisée par la Direction de la Balance des paiements. La collecte nouvelle, centrée sur les 10 principaux établissements bancaires français, est entrée en vigueur pour le mois de référence de juin 2003, c'est-à-dire avant la date limite de fin 2004 fixée par la BRI..

Par ailleurs, l'**enquête triennale « changes - dérivés » conduite sous l'égide de la BRI** sera rééditée en avril et juin 2004. Cette enquête, à laquelle participent désormais 54 Banques Centrales, a pour objectif d'obtenir des informations fiables concernant la taille et la structure des marchés de change et des marchés de gré à gré de produits dérivés, afin d'améliorer la transparence du marché et d'améliorer la connaissance de ses caractéristiques par les Banques Centrales et les différents intervenants. L'enquête, dont la trame reste inchangée par rapport à celle de 2001, comporte deux volets : premièrement, il s'agira de mesurer l'activité sur les marchés concernés ; le reporting sera établi sur une base de place financière et concernera l'activité enregistrée au cours du mois d'avril 2004. Deuxièmement, les positions ouvertes sur les produits dérivés OTC seront évaluées à fin juin 2004 ; le reporting sera établi en mode consolidé et concernera les encours notionnels et les valeurs de marché des positions. La publication des résultats de l'enquête, au niveau mondial comme pour la France, est prévue au début du dernier trimestre 2004.

Sur un plan général, **le développement du système d'information de la balance des paiements (projet SAFIR) sera poursuivi en 2004**, en se concentrant sur l'automatisation à terme de la position extérieure (notamment au titre des SDDS), qui devrait devenir trimestrielle. L'accent sera mis dans un premier temps sur la partie de la position qui concerne la dette extérieure, ainsi que sur la mise à niveau du référentiel titres de la Direction dans le cadre d'une participation au projet de base titres européenne de la BCE dont la mise en œuvre devrait être effective au-delà de 2004, projet qui sera utile aux travaux de fiabilisation des statistiques monétaires, financières, de balance des paiements et de position extérieure.

3. Opérations répétitives

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans compromettre la qualité des instruments disponibles, **la Direction de la balance des paiements de la Banque de France s'efforce de limiter, voire de réduire autant que possible, la charge statistique globale**, en veillant à inscrire toute décision dans ce domaine dans le cadre d'une concertation avec ses partenaires tant nationaux qu'européens.

- Il en est ainsi des travaux engagés dans chaque pays sous l'égide du Comité européen des Statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (CMFB) et en liaison avec la BCE : mise en œuvre déjà citée d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations des banques à compter du 1^{er} janvier 2002 dont les premiers résultats se traduisent par une diminution de 35% du nombre de déclarations des banques.
- C'est aussi à cette fin qu'a été mis au point d'un **cadre déclaratif unique en Europe pour les maisons-mères et les filiales des entreprises multinationales** (sur la base du volontariat), projet qui est en cours de test auprès de quelques entreprises européennes, dont une française.
- Par ailleurs, à l'instar de ce qui va être arrêté pour les DDG déclarant essentiellement des opérations sur marchandises, il est décidé de supprimer en 2004 l'obligation actuellement faite aux banques de déclarer les règlements de marchandises (cf. supra), ce qui viendra en quelque sorte compenser le surcroît de travail provoqué par la réduction du nombre de DDG, dont les déclarations seront en effet reprises par les banques.
- Enfin, avec le nouveau système d'information de la direction de la Balance des paiements (application SAFIR), sera favorisé l'usage accru par les banques et les entreprises de la télétransmission et, plus encore, d'Internet (projet GFIN) qui contribueront également à réduire le coût des obligations déclaratives pour la balance des paiements.

5. Aspects particuliers du programme 2004

Sur le plan européen, la direction de la Balance des paiements poursuivra sa participation au groupe de travail « balance des paiements » et à plusieurs task forces de la BCE (Investissements directs, investissements de portefeuille, revenus, base-titres européenne) et au groupe technique d'Eurostat sur la déclaration directe qu'elle préside. Elle participe en outre au groupe de travail sur la qualité des balances des paiements et des comptes nationaux trimestriels mis en place sous l'égide d'Eurostat et de la BCE dans le cadre du CMFB, au groupe de travail sur « les comptes nationaux trimestriels par secteurs institutionnels », et à la TF « accounting and statistics » destinée à étudier le parti qui pourrait être tiré des nouvelles normes IAS.

STATISTIQUES BANCAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est désormais stabilisée dans le cadre de la BAFI, à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2002, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits. Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est désormais réalisée. Les nouveaux états du type 8000 à destination de la BCE ont été mis en production en 2003.

Les établissements de crédit des TOM sont désormais assujettis au dispositif de garantie des dépôts, des titres et des cautions, la population concernée a donc été élargie.

Les instructions CB ont porté notamment sur l'informatisation des grands risques, la collecte d'informations relatives au dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et la réforme de la présentation des documents publiables des établissements de crédit et des compagnies financières.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées

Réforme et collecte dans l'application BAFI

L'uniformisation des états de collecte d'informations comptables a été réalisée en juin 2002 pour l'ensemble des établissements assujettis au contrôle de la Commission bancaire (établissements de crédit et entreprises d'investissement) avec une mise en place des états en 2003. Il est prévu de mettre en place de nouveaux états BAFI pour les entreprises d'investissements (bilan et compte de résultat publiables) en 2004.

2.2 Autres nouveaux travaux

Aucun prévu à ce jour

3. Opérations répétitives

Rappel des travaux récurrents mis en œuvre pendant la période 1996-2002 : BAFI (organisation de la collecte, nomenclature comptable, cadre prudentiel), dont modifications principales :

- ratio d'adéquation des fonds propres aux risques de marché, selon deux normes parallèles : Directive européenne, d'une part, et Comité de Bâle (G 10), d'autre part ;
- extension de la surveillance prudentielle, et par conséquent de la collecte d'informations statistiques, aux entreprises d'investissement. (loi de Modernisation des activités financières du 2 juillet 1996) ;
- « Schéma d'information minimal » sur les produits dérivés (travaux du G 10) ;
- enquête annuelle sur les implantations bancaires à l'étranger (IBE).

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Remise des documents par télétransmission pour l'ensemble des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

5. Aspects particuliers du programme 2004

RAS

6. Liste des publications

- Rapport annuel de la Commission bancaire,
- Analyses comparatives (activité et résultats),
- Bulletin de la Commission bancaire,
- Livres blancs et documents de discussion et d'étude,
- Comptes annuels publiables des établissements de crédit.

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la conjoncture

1. Exposé de synthèse

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
 - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Il est prévu une adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tensions inflationnistes. Trois blocs de questions seraient rajoutés à l'enquête mensuelle une fois tous les trois mois concernant :

- l'utilisation des facteurs de production
- les déterminants des évolutions de prix
- les évolutions salariales.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Poursuite de la collaboration avec les centres de gestion agréés et les Chambres de commerce en vue d'éviter les doubles interrogations des commerçants dans le cadre de la collecte mensuelle des chiffres d'affaires.

Suppression de l'enquête trimestrielle sur le comportement financier dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics.

5. Aspects particuliers du programme 2004

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction de la conjoncture

Il s'agit de statistiques mensuelles, trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à l'effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
. Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles pour 2004 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2004 et ses résultats seront publiés vers février 2005.

L'Observatoire des Entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit inter-entreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2004, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisées évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par une ou plusieurs succursales, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

5.2 Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

Une étude comparative entre les entreprises belges et françaises est envisagée en 2004 dans le cadre d'une coopération entre la Banque de Belgique et la Banque de France.

Un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres des entreprises dans différents pays européens oriente ses travaux en 2003 vers l'impact sur le risque du niveau des fonds propres. Il approfondira l'analyse en 2004.

6. Liste des publications

Comme chaque année, en 2004, la direction des entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des entreprises et direction de la conjoncture).

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers et pour l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse.

Publication des résultats de l'enquête DUE.

L'étude des relations banques - entreprises grâce aux données de la Centrale des risques se poursuivra.

Le risque et le financement des entreprises innovantes feront l'objet d'une étude longitudinale approfondie.

Les études portant sur le risque de crédit seront poursuivies pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction et la mise à jour d'outils de détection précoce des difficultés se poursuivront et donneront lieu à publication. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit seront approfondis en intégrant de nouveaux facteurs.

Des tableaux de bord concernant le risque de crédit des entreprises seront régulièrement élaborés et publiés dans la Revue de Stabilité Financière.

La publication sur internet des taux de défaillance par cotation se poursuivra.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES (CCA)

Publications statistiques de la C.C.A. (pour 2004, donc comptes 2003) RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises d'assurance soumises à la Commission de contrôle des assurances. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie :

- sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;
- sociétés extra-communautaires.

en assurance non-vie :

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés ;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance
- sociétés extra-communautaires.

L'appellation "sociétés anonymes" regroupe désormais toutes les sociétés anonymes et donc les entreprises "nationales".

TABLE DES MATIÈRES

1 – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE SUR LA VIE, SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MIXTES, TONTINES

1-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

1-2 – Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1) pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Divers actifs et passifs - Bilan par devise (annexe 1-13) pour le total du marché
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2 non-vie) pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation - personnel (annexe 2-3) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéficiaires en assurance sur la vie (annexe 2-8) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat de solvabilité mixte pour le total du marché
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-31 pour le total du marché

Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.

1-3 – Encaissement des sociétés vie et mixtes par catégories comptables (affaires directes en France)

- Capitalisation

- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises

- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L. autres que des temporaires décès

- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes périodiques

autres que des temporaires décès

- Contrats collectifs en francs ou devises

- Contrats en unité de compte

- Contrats régis par l'article L 441

- Acceptations en France (dommages corporels compris)

Les encaissements des sociétés vie et mixtes en dommages corporels sont décrits avec ceux des sociétés non-vie.

2 – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE

2-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

2-2 – Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1) pour le total du marché

- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B) pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Provisions techniques (annexe 1-11 et 1-12) pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Bilan par devise (annexe 1-13) pour le total du marché

- Résultat technique par catégories (annexe 2-2) pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3) pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-1 contrats pluriannuels pour le total du marché

- Etat C-1BIS pour le total des mutuelles agricoles

- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- *Etats C-10 et C-11*

Dommages corporels

Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Dommages aux biens

Catastrophes naturelles

R. C. générale

Divers

Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Construction

Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Acceptations

- *Etats C-12*

Transports

Construction

Crédit et caution

Total affaires directes en France

Acceptations

Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises

Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)

2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)

- Assurance de dommages corporels.

Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.

- Assurance automobile

- Assurance de dommages aux biens

- Catastrophes naturelles

- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses

- Assurance transports

- Assurance construction

- Crédit caution

- Acceptations en France

- Activité dans l'Union Européenne (LPS et succursales)

- Activité hors de l'Union Européenne

3 - SOCIETES DE REASSURANCE

3-1 - Généralités

Liste des sociétés

3-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique

- Compte de résultat non technique

- Proposition d'affectation du résultat

- Bilan

- Tableau des engagements

- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)

- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)

- Bilan par devise (annexe 1-13)

- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)

- Etat C-1

- Etat C-2

- Etat C-3

- Etat C-10 Sous-total acceptations en France

- Etat C-11 Total acceptations en France

- Etat C-12 Total acceptations en France

- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

TABLEAUX DE SYNTHESE

Table des matières

1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE

1 - 1 L'effectif à fin 2003

1 - 2 Les nouvelles entreprises de 2003

1 - 3 Les modifications intervenues en 2003

1 - 4 Les sociétés disparues en 2003

2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

2 - 1 Liste des sociétés totalisées en 2003

2 - 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance

2 - 3 Répartition des primes par forme juridique

2 - 4 Les sociétés vie et mixtes

2 - 5 Les sociétés non-vie

2 - 6 Les sociétés de réassurance

3 - L'ASSURANCE SUR LA VIE

- 3 - 1 Total du marché vie
- 3 - 2 Capitalisation
- 3 - 3 Contrats individuels et groupes ouverts
- 3 - 4 Contrats collectifs
- 3 - 5 Contrats en unité de compte
- 3 - 6 Acceptations en France des sociétés vie ou mixtes
- 3 - 7 Activité à l'étranger

4 - ASSURANCE NON-VIE

- 4 - 1 Total du marché
- 4 - 2 Dommages corporels
- 4 - 3 Assurance automobile
- 4 - 4 Dommages aux biens
- 4 - 5 Catastrophes naturelles
- 4 - 6 Responsabilité civile générale
- 4 - 7 Divers : Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- 4 - 8 Assurance transport
- 4 - 9 Assurance construction
- 4 - 10 Crédit – caution
- 4 - 11 Acceptations en France des sociétés non-vie
- 4 - 12 Activité à l'étranger

5 - LES SOCIETES DE REASSURANCE

ETATS TRIMESTRIELS DES PLACEMENTS

Ces totalisations sont décomposées selon les mêmes sous-ensembles de sociétés que pour les résultats comptables.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles SUSE, et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de LIFI permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées).

Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

L'ensemble des variables des comptes de résultat, de bilan ou des annexes des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à la direction des statistiques d'entreprises d'Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . 5^e Sous-direction - Comptabilités et dépenses de l'État
- .. Bureau 5D - Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse sur les orientations de l'an 2004

Le bureau 5D « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'INSEE les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. Depuis février 1999, grâce à la réduction des délais des comptes publics, la DGCP participe au compte provisoire, en collaboration avec la Direction de la Prévision, en assurant, notamment, la responsabilité complète du compte de l'Etat.

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore chaque année à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques qui sort en mai. Un INSEE Première consacré aux comptes régionaux des APUL est sorti fin 2002. Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette des administrations publiques notifiée au sens de Maastricht figure également dans ce rapport. Dans la publication DGCP « Les Comptes des communes », sont repris des tableaux de passage entre les agrégats comptables et des agrégats au format de la comptabilité nationale. En 2003, la note de base sur l'élaboration des comptes nationaux de l'Etat sera mise à disposition des utilisateurs en fin d'année. La nouvelle fonctionnelle des dépenses des APU a été envoyée à Eurostat.

En réponse aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels complets des administrations publiques, une mission de surveillance et d'évaluation a été confiée, fin décembre 2001, à B. Durieux, Inspecteur général des finances, P. Mazodier, Inspecteur général de l'INSEE et à Jean-Louis Rouquette, Inspecteur des finances en charge de la 5^{ème} sous-direction de la DGCP. Un comité de projet est présidé par le chef du département des comptes nationaux de l'INSEE. Son secrétariat est assuré par le chef du bureau 5D à la DGCP. Un plan opérationnel de mise en place des comptes trimestriels a été validé début 2002 par ces deux instances. Il prévoit d'une part une refonte du système de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques et d'autre part la mise en forme de ces sources infra-annuelles pour les besoins de la Comptabilité nationale. Pour répondre à ses nouvelles missions, le bureau 5D a été renforcé par quatre agents (un attaché INSEE et trois contrôleurs du Trésor public).

Après cinq ans de rénovation en profondeur des comptes nationaux des APU, en 2004, la principale nouveauté concernera l'élaboration en régime de croisière des comptes trimestriels financiers et non financiers des Administrations publiques ainsi que la généralisation et la consolidation des comptes régionaux de l'Etat.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Mise en place de la nouvelle application de centralisation annuelle et trimestrielle des établissements publics nationaux

Avec cette application, la quasi-totalité des comptes des APU sera disponible (échéance fin 2005) sous forme de Centrales de bilans annuelle et infra-annuelle sur l'infocentre de Clermont-Ferrand. Le dispositif de suivi statistique sur les finances publiques en sera grandement amélioré.

2.2. Régionalisation des comptes de l'Etat

Un compte de production et d'exploitation régionalisé de l'Etat sera transmis à l'INSEE à la fin 2003. Cet envoi test fera l'objet d'un bilan et sa production généralisée. On peut envisager en 2004 un quatre-pages consacré à ce sujet.

3. Opérations répétitives

Aux prestations annuelles traditionnelles en matière de comptabilité nationale et régionale de la Direction générale de la comptabilité publique s'ajoutent désormais la participation au compte provisoire et la fourniture d'agrégats comptables trimestriels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives uniquement. Toutefois, les travaux menés dans le prolongement de la Mircoss (mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale) visent à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la sécurité sociale, comptes nationaux, direction du budget. Le projet d'indicateurs trimestriels de finances publiques s'accompagne d'une concertation bilatérale avec les organismes de droit privé de manière à ne pas alourdir leurs charges de gestion.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du CNIS sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales. A terme, une batterie de tableaux seront disponibles sur le site des collectivités locales du MINEFI.

Des comptes régionaux des Administrations publiques locales, élaborés conformément aux principes du SEC95, sont transmis depuis l'exercice 1997 à l'INSEE ; ils participent à l'établissement des PIB régionaux communiqués à Eurostat. Un bilan a été fait avec le Département de l'Action Régionale de l'INSEE pour améliorer la qualité des informations transmises et assurer une meilleure cohérence entre les comptes de la métropole et ceux des DOM. Cette cohérence a nécessité une harmonisation des calendriers des comptes régionaux des DOM avec ceux du cadre central. Ces recommandations ont été intégrées dans les comptes régionalisés transmis par la DGCP à l'INSEE à compter de l'exercice 1999. La reconduite en 2004 d'un INSEE Première en collaboration avec la DAR est en projet.

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat se poursuit sans attendre la généralisation d'ACCORD. Les subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales ont été régionalisées et sont intégrées dans le compte régionalisé des APUL. Fin 2003, une première régionalisation du compte de production et d'exploitation des comptes de l'Etat sera effectuée et devrait être consolidée en 2004.

Depuis 1999, un compte régionalisé des hôpitaux publics a été transmis aux comptables régionaux des DOM.

5.2. Aspects environnement

Dans la nouvelle nomenclature fonctionnelle des administrations, une fonction « environnement » est prévue. En 2001 et 2002, la DGCP a participé à la rénovation des comptes satellites de l'eau et des déchets menée par la société Planistat pour le compte de l'IFEN et d'autres organismes. Les conclusions de ce travail sont intégrées dans les prestations de service que le bureau 5D fera pour l'IFEN à compter de 2003.

5.3. Aspects européens

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat. L'INSEE assure l'interface avec cet organisme. Depuis 2000, la DGCP participe en collaboration avec la Banque de France au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place d'un TOF trimestriel. Trois règlements européens prévoient la mise en place de comptes trimestriels complets des Administrations publiques avant 2005.

6. Liste des publications

6.1. Publications INSEE

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques sorti en mai. La publication d'un INSEE Première, en collaboration avec l'INSEE, sur les comptes régionaux des administrations publiques locales, est prévu courant 2003. Un Article d'Economie et statistique sur les comptes nationaux et régionaux des collectivités locales est également envisagé.

6.2. Autres publications

Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette brute consolidé au sens de Maastricht figure également dans ce rapport.

Dans la publication de la DGCP, « Les Comptes des communes », sont détaillés des tableaux de passage entre les agrégats comptables et les agrégats au format de la comptabilité nationale (« Système intermédiaire »).

Pour information : programme présenté à la Formation « Statistiques régionales et locales »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique

. 6^{ème} Sous-Direction – Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger

Bureau 6C Gestion financière et comptable des collectivités territoriales

Bureau 6B Gestion financière et comptable des établissements publics locaux

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence du bureau 6C est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, hormis les secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux, qui relèvent du Bureau 6B.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts : les informations de conjoncture 2002, arrêtées au 30 septembre 2002 ont été communiquées à la presse le 26 novembre et mises simultanément sur Internet ; les informations arrêtées au 31 janvier 2003 ont été communiquées à la presse début juin 2003 et mises simultanément sur internet ; un gain d'un mois en communication et en réalisation par rapport à 2001 a été réalisé pour les comptes 2002.
- meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2001 ;
- plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement du fichier, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective a été mise en place ;
- l'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2003) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes

Cette production sera généralisée grâce une meilleure identification des communes.

2.2. Consolidation

Les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10 000 habitants seront étendus pour les départements appliquant une comptabilité rénovée et les groupements à fiscalité propre les plus importants.

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6^{ème} Sous-direction.

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par le Bureau 6C. Elles sont publiées à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes

Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2001 édition juin 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2001 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions

Chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2001 publiés en mars 2003. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL)

Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003,

3.1.4 Les aides économiques locales

Publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

3.2. Informations de conjoncture

3.2.1 Eléments de conjoncture communale

Observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage de principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon de 1017 communes représentant 50% des finances communales, dont toutes les villes de métropole de plus de 50.000 habitants. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante; à partir de la balance de fin de mois et au 31 janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Ces publications sont consultables sur le serveur du MINEFI.

3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale

Collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale

Collecte intégrale au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

3.2.4. Eléments de conjoncture hospitalière

Observation suivie des prévisions et de l'exécution budgétaires, des principaux postes de dépenses et de recettes, sur la base d'un échantillon de 580 établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers représentant 85 % des masses budgétaires du secteur public hospitalier. L'observation est effectuée à la fin de chaque trimestre. Les résultats de ces observations sont consultables sur le serveur de la DGCP.

Les informations synthétiques sont présentées dans le cadre de la brochure « Premières tendances N des finances locales /ou/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Le bureau 6C a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2003 sur les comptes 2001 et la généralisation interviendra en 2004.

Le bureau 6C travaille également à une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les informations régionales seront articulées avec une synthèse nationale des comptes.

5.2. Aspects environnement

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure régionalisée sur l'intercommunalité.

5.3. Aspects européens

Sans observations pour 2004.

6. Liste des publications de la 6^{ème} sous-direction

Nature des données	Forme du document et périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Bureau 6C) :		
<i>A) Informations de conjoncture</i>		
Communes	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31-01 ou 15-2-n+1) ; A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Echantillon de 1017 communes, dont toutes les villes de plus de 50.000 habitants, représentant 50% des finances communales.
Départements		intégralité des départements de métropole
Régions		intégralité des régions de métropole
Intercommunalité (groupements fiscalisés)		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, districts, CA, CC)
<i>B) Comptes définitifs</i>		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI :

http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm .

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2003-2005

Finances des administrations publiques	Direction générale de la Comptabilité publique		
Compte des administrations publiques locales : - communes - départements - régions - intercommunalité et établissements publics locaux - santé - social et médico-social	Bureaux 6C, 6B	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions	6C	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	6B	Permanent	4 fois par an
Collecte annuelle sur les interventions économiques	6C	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	«	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	«	En cours	Réplication des bases de données au plan régional
Contribution aux études locales	«	En cours	En coopération
Définir une approche consolidée	«	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	«	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

Pour information : programme présenté à la Formation « Statistiques régionales et locales »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
 . Département des études et des statistiques locales

1. Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2004 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (problèmes statistiques liés aux modalités financières retenues par les collectivités locales pour alléger le poids de leur dette, poursuite des transferts de compétences, réforme de la fiscalité locale, nouvelles formes de coopération intercommunale...), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux départements (et aux régions).

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail...

Enfin, le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) seront renouvelées, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque année.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Un des axes prioritaires de la diffusion des informations sera la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui pourront dans certains cas se substituer à la diffusion sur papier.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du Cnis** sur les finances publiques locales. En particulier, le département contribuera activement à la rédaction du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2004 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2. Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2004

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2001, en essayant d'en raccourcir les délais.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2004 à partir des données de 2003.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats.

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information devra être étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999).

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Le département participera aux travaux d'élaboration d'un guide des sources statistiques sur les finances locales, préconisé par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) relatif à la connaissance statistique des finances publiques locales.

3 . Les travaux reconduits

- **Actualisation de l'ouvrage :**
"Les collectivités locales en chiffres"

- **Finances locales :**

- **à l'échelon de la commune :**

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2002) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2002) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse par sondage des budgets communaux 2004 (5 000 communes) et diffusion d'une note de résultats.

- **à l'échelon du département :**

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2002) ;
- exploitation des budgets primitifs 2004 des départements et diffusion d'une note de résultats.

- **à l'échelon de la région :**

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2002) ;
- exploitation des budgets primitifs 2004 des régions et diffusion d'une note de résultats.

- **dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :**

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2002).

- **dans le domaine de la fiscalité directe locale :**
 - pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de disquettes départementales donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2003).
 - Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.
- **dans le domaine de la fonction publique territoriale :**
 - Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

6 . Liste des publications

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Pour information : programme présenté à la Formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- . Sous-direction des études statistiques (SDES)
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

1. Exposé de synthèse

L'année 2003 a permis de stabiliser le système d'enquêtes sur la R&D et a donné lieu à la réalisation de deux enquêtes connexes à la R&D : une enquête sur les relations entre entreprises et une enquête sur la valeur économique des brevets.

L'année 2004 devrait être en particulier consacrée à des travaux d'étude permettant de valoriser les résultats de ces différentes enquêtes. Par ailleurs, elle devrait voir la concrétisation de travaux initiés en 2003 : un atlas régional de la recherche devrait voir le jour, ainsi qu'un numéro spécial de la revue éducation et formation consacré à la R&D.

Le service aura à cœur de maintenir la qualité des données présentées dans les pages Web mises en place en 2002 et de les enrichir, notamment avec la présentation de données régionales.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Travaux nouveaux

Néant

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Aucune nouvelle enquête ne devrait voir le jour en 2004. En revanche, le champ de l'enquête auprès des entreprises devrait être élargi aux entreprises de services qui n'étaient pas interrogées jusqu'à présent, suivant les recommandations faites dans l'enquête pilote sur la R&D dans les services réalisée en 2003.

Le bureau participera aux travaux de réflexion du ministère de la recherche sur la mise en place de la loi organique sur la loi de finance. La mise en place de cette LOLF devrait avoir des conséquences directes sur l'enquête sur les objectifs socio-économiques du BCRD qui devra être modifiée en conséquence pour 2005.

Une réflexion sur la mise en place d'un compte satellite de la recherche, engagée en 2003, devrait aboutir en 2004.

3. Opérations répétitives

Aspects financiers, moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- Les comptes financiers des établissements publics d'enseignement du 2nd degré

Collectes par questionnaire

- Les budgets R&D des collectivités territoriales
- Recensement des subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale
- Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises
- Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête conjoncturelle)
- Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- La recherche dans les associations
- Les objectifs socio-économiques du BCRD

4. Allègement de la charge statistique

Dans le cadre de la rénovation de l'enquête auprès des entreprises, cette préoccupation a été très présente. Le seuil d'interrogation des entreprises par questionnaire simplifié a été rehaussé. Le volet « chercheurs » devient obligatoire au même titre que le questionnaire principal. En revanche, la fréquence d'interrogation est réduite à une année sur deux.

Par ailleurs le service réfléchit à la création d'un questionnaire simplifié de l'enquête auprès des organismes publics de recherche. Ce questionnaire simplifié sera adressé aux plus petits organismes en termes de dépenses de recherche.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

- Elaboration d'un nouvel *Atlas de la recherche* régional.
- Mise en ligne de données régionales sous forme de cartes sur le site web.

5.2. Aspects environnement

Dans l'enquête sur les objectifs socio-économiques de la recherche publique, des questions concernent l'effort consacré par les organismes publics de recherche à la surveillance et la protection de l'environnement. Une question similaire a été introduite dans le questionnaire adressé aux entreprises. Le service travaille en collaboration avec les autres directions du ministère de la recherche pour obtenir des informations concernant le développement durable.

5.3. Aspects européens

- Harmonisation des méthodes et des nomenclatures utilisées dans le cadre des groupes de travail d'Eurostat ;
- Transmission des données françaises de R&D à Eurostat et à l'OCDE (respectivement de données au niveau national et régional et de données détaillées, toutes régulièrement publiées) ;
- Participation aux travaux de benchmarking des politiques de recherche
- Rénovation du manuel d'Oslo (définition de concepts internationaux en matière d'innovation) piloté conjointement par l'OCDE et Eurostat.

6. Liste des publications

Ont été publiés au titre de l'année 2002, les documents suivants :

Les Notes d'information

- Dépenses de recherche et développement en France en 2000 : premières estimations pour 2001
- Innovation (L') dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance
- Innovation (L') dans les entreprises de recherche-développement et d'ingénierie

Les Dossiers Education & Formations

- Projet de Loi de Finances 2004 (chapitre statistique du 'jaune' budgétaire)

Les travaux parus ou à paraître au titre de 2003 sont les suivants :

Les Notes d'information

- La R&D en 2001 et prévisions 2002
- Les partenariats des entreprises en matière de R&D
- La R&D dans les services
- La valeur économique des brevets
- La R&D occasionnelle dans les entreprises
- Les entreprises de biotechnologie
- Les chercheurs étrangers en France
- Les chercheurs en entreprises

La revue *Education & Formations*

Numéros spéciaux

- La recherche en biotechnologie

Les dossiers *Education & Formations*

- La recherche développement en 2000, estimations 2001 et 2002.
- Projet de Loi de Finances 2004 (chapitre statistique du 'jaune' budgétaire)